



PROGRAMME STRATÉGIQUE PLURIANNUEL (PSP) 2014-2020 DE L'AGENCE EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

Final
Novembre 2013

Table des matières

Table des matières.....	2
Abréviations	4
PGA Plan de gestion annuel.....	4
CLP Règlement UE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage).....	4
ECHA Agence européenne des produits chimiques.....	4
ESENER Enquête des entreprises sur les risques nouveaux et émergents	4
PSP Programme stratégique pluriannuel.....	4
Avant-propos.....	5
1. Mission, vision et valeurs de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.....	7
2. Le contexte: les défis et opportunités de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.....	9
2.1. Le contexte politique	9
2.2. Le contexte macroéconomique et de l'emploi.....	10
2.3. Les défis liés à la sécurité et à la santé au travail.....	11
2.4. Prendre appui sur l'expérience de l'Agence.....	13
2.5. Comment l'Agence peut-elle contribuer à relever les défis?.....	13
3. Objectifs stratégiques de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	15
4. Domaines prioritaires de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	17
4.1. Domaine prioritaire n° 1: anticiper les changements et les risques nouveaux et émergents pour la sécurité et la santé au travail	17
4.1.1. Activités de prévisions.....	17
4.2. Domaine prioritaire n° 2: faits et chiffres	18
4.2.1. Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER)	18
4.2.2. Vue d'ensemble de la SST	19
4.2.3. Sondages d'opinion.....	20
4.3. Domaine prioritaire 3: outils de gestion de la sécurité et de la santé au travail.....	20
4.3.1. Développement de l'outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OiRA).....	20
4.3.2. Développement d'outils pour la mise en œuvre de solutions de SST	21
4.4. Domaine prioritaire 4: sensibilisation	21
4.4.1. Campagnes «Lieux de travail sains»	22
4.4.2. Sensibilisation.....	23
4.5. Domaine prioritaire 5: mise en réseau des connaissances	23
4.5.1. OSHwiki.....	23
4.5.2. Autres activités de mise en réseau des connaissances	24
4.6. Domaine prioritaire 6: mise en réseau et communications de l'Agence.....	24
4.6.1. Constitution de réseaux stratégiques.....	24
4.6.2. Constitution de réseaux opérationnels.....	25
4.6.3. Communications de l'Agence.....	25

4.6.4.	Programmes spécifiques pour les pays ne faisant pas partie de l'UE	26
5.	Gouvernance et gestion	27
6.	Suivi et évaluation du Programme stratégique pluriannuel (PSP)	29
	Annexe I: la préparation du PSP	32

Abréviations

PGA	Plan de gestion annuel
CLP	Règlement UE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage)
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
REE	Réseau Entreprise Europe
IIEG	Institut européen pour l'égalité des genres
ESENER	Enquête des entreprises sur les risques nouveaux et émergents
EU-OSHA	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
OIT	Organisation internationale du travail
IAP	Instrument d'aide de préadhésion
TMS	Troubles musculo-squelettiques
PSP	Programme stratégique pluriannuel
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OiRA	Outil interactif d'évaluation des risques en ligne
SST	Sécurité et santé au travail
REACH	Règlement UE relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques)
CHRIT	Comité des hauts responsables de l'inspection du travail
PME	Petites et moyennes entreprises

Avant-propos

Le travail en Europe évolue rapidement. La crise économique, les changements démographiques, les nouveaux risques et les secteurs d'activité émergents exigent tous une approche de la sécurité et de la santé au travail qui soit cohérente, intégrée à d'autres domaines politiques et basée sur le tripartisme. Fondement sur lequel repose tout le travail de l'Agence, le tripartisme constitue un élément essentiel du modèle social européen tel qu'établi dans les traités de l'UE. Des mesures s'avèrent nécessaires, le coût des accidents du travail et des maladies professionnelles étant considérable. Selon diverses études rendues publiques, pas moins de 167 000 décès seraient dus chaque année, au sein de l'UE, à des accidents du travail et des maladies professionnelles. À cela s'ajoutent, d'après les données d'EUROSTAT, les quelque 20 millions d'actifs européens qui déclarent souffrir d'un problème de santé lié au travail. Tout cela engendre des dépenses que ni les travailleurs, ni les entreprises, ni les États membres de l'UE ne peuvent se permettre puisqu'elles représentent, selon les estimations, environ 3 % du PIB. Des preuves convaincantes montrent que l'argent dépensé pour la sécurité et la santé au travail ne doit pas être considéré comme un coût, mais plutôt comme un investissement, en particulier à la lumière de la reprise économique.

L'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER) de l'Agence révèle que ce sont les plus petits employeurs d'Europe qui ont le plus besoin d'assistance. Ils doivent être informés des dangers et des risques auxquels sont confrontés leurs employés et disposer d'outils accessibles et interactifs pour accompagner leurs mesures de prévention des risques. L'outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OIRA) de l'Agence continuera d'apporter la base nécessaire à la prévention effective et efficace dans les petites et moyennes entreprises et les outils destinés aux utilisateurs finaux seront adaptés aux besoins de secteurs spécifiques avec la participation active des partenaires sociaux.

L'âge du départ à la retraite ayant été repoussé dans de nombreux pays, la sécurité et la santé au travail ont un rôle essentiel à jouer pour garantir que les citoyens européens pourront travailler plus longtemps, tout en restant indemnes et en bonne santé jusqu'à leur retraite. L'«aptitude au travail» peut être perçue comme l'équilibre entre les ressources d'un travailleur et les demandes exigées par son travail en adoptant une approche holistique de la manière dont le travailleur et le travail interagissent. Il est nécessaire de tenir compte de l'aptitude au travail des personnes employées dans le cadre d'actions, telles que la promotion de la santé sur le lieu de travail.

En outre, nous devons prendre en considération la «dimension de genre» de la sécurité et de la santé au travail pour garantir que les problèmes de santé des femmes ne se perdent pas dans les innombrables données statistiques européennes sur la question. Nous devons également veiller à ce que la santé et la sécurité des jeunes travailleurs soient protégées.

La perception du public quant aux questions liées à la sécurité et à la santé au travail est variée. Nous savons qu'en Europe, on admet volontiers que la santé et la sécurité au travail (SST) sont nécessaires pour garantir la compétitivité économique et qu'elles participent à une retraite plus tardive, mais le niveau d'information sur les risques pour la santé et la sécurité est varié, tout comme le niveau de confiance par rapport au fait que les problèmes de santé et de sécurité seront traités. Les troubles musculo-squelettiques et les problèmes psychologiques, tels que le stress lié au travail, sont une source de préoccupation particulière que partagent les experts, les employeurs et les salariés. Dès 2014, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail mènera une campagne étalée sur deux ans pour sensibiliser l'opinion aux problèmes psychologiques et aux outils disponibles pour leur prévention.

Le caractère évolutif du travail en Europe implique qu'il est impératif de mettre en place des actions politiques tripartites conjointes et de mener des efforts de recherche soutenus dans un large éventail de domaines pour garantir que les personnes participant à la prévention des risques sur les lieux de travail en Europe sont convenablement informées. L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) s'est engagée sur le long terme à intégrer la sécurité et la santé au travail à d'autres domaines politiques, tels que l'éducation. Elle dispose également d'un réseau unique en son genre de points focaux nommés officiellement dans l'ensemble des États membres pour s'assurer d'avoir un impact dans chacun d'eux et peut compter sur une coopération durable et fructueuse avec Eurofound.

L'Agence contribuera à préserver la santé et la sécurité des travailleurs européens en contribuant à fournir des informations étayées par des éléments concrets sur tous les aspects de la sécurité et de la santé au travail, en sensibilisant les acteurs concernés à l'importance de ces questions et en

travaillant avec les différentes parties prenantes pour faire en sorte que l'approche en matière de prévention soit cohérente. Ce faisant, et grâce à la mise en place d'une approche davantage «axée sur des portefeuilles divers» dans le but de répondre aux différents besoins des États membres, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail soutiendra les domaines prioritaires de la stratégie de croissance Europe 2020.

M^{me} Christa Sedlatschek

Directrice
Agence européenne pour la sécurité et la
santé au travail (EU-OSHA)

M^{me} Christa Schweng

Présidente du conseil de direction de l'Agence
européenne pour la sécurité et la santé au
travail (EU-OSHA)

1. Mission, vision et valeurs de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Lorsque l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a été créée, avec l'adoption de son règlement fondateur en 1994¹, l'objectif était d'apporter aux différents organes de l'UE, aux États membres, aux partenaires sociaux et aux milieux intéressés des informations techniques, scientifiques et économiques utiles dans le domaine de la sécurité et la santé au travail. Depuis lors, cet objectif n'a cessé de guider le travail de l'Agence et est au cœur de son Programme stratégique pluriannuel (PSP).

Afin d'atteindre l'objectif fixé dans son règlement fondateur, l'Agence collecte, analyse et diffuse des informations techniques, scientifiques et économiques sur la sécurité et la santé au travail.

Pour donner des orientations claires sur toute la période couverte par le PSP, le conseil de direction a défini la mission et la vision de l'Agence (voir ci-dessous). L'une des priorités du programme sera de veiller à ce que les ressources dont dispose l'Agence contribuent de manière optimale à la réalisation de l'objectif défini dans le règlement fondateur.

La formulation des déclarations de mission et de vision repose sur l'expérience acquise jusqu'à présent par l'Agence, ainsi que sur l'analyse des défis et opportunités les plus susceptibles de se présenter au cours de la prochaine période stratégique. De plus amples informations seront fournies dans le chapitre suivant concernant ces aspects. Cependant, il convient de noter que l'un des enseignements clés tirés par l'Agence concerne la nécessité de définir de manière plus précise la nature de sa contribution et de son travail. L'un des objectifs clairs définis dans les nouvelles déclarations est par conséquent de souligner son rôle de facilitatrice en matière de développement et d'échange d'informations, et de mieux couvrir le rôle actif qu'elle joue en matière de communication et de mise en réseau. Parallèlement, l'Agence entend également souligner le rôle important que jouent les intermédiaires dans son travail.

La **mission** est une déclaration succincte qui définit l'objectif fondamental de l'Agence. La déclaration donne des indications précises sur ce que l'Agence fournit à ses utilisateurs et informe le personnel sur l'objectif global de l'Agence.

Nous développons, rassemblons et fournissons des informations, des analyses et des outils fiables et pertinents afin de faire progresser les connaissances, la sensibilisation et les échanges d'informations et de bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé au travail (SST) qui répondront aux besoins des milieux intéressés.

La **vision** est une déclaration précise définissant l'objectif ultime poursuivi durant la période couverte par le PSP. L'objectif est extérieur à l'Agence.

Être un leader reconnu de la promotion des lieux de travail sains et sécurisés en Europe fondée sur le tripartisme, la participation et le développement d'une culture de prévention des risques liés à la SST afin de créer une économie intelligente, durable, productive et inclusive.

Si les déclarations de mission et de vision définissent la teneur et la finalité du travail de l'Agence, les **valeurs** décrivent la manière dont elle fonctionne:

Paneuropéenne

Nous apportons une valeur ajoutée européenne en réunissant des acteurs de toute l'Europe et en fournissant les outils permettant de créer une approche commune de la sécurité et de la santé au travail, tout en respectant les spécificités nationales.

Pertinente

Nous veillons à ce que nos activités répondent aux besoins les plus pressants en matière de SST en Europe et contribuent à la réalisation d'objectifs politiques plus larges au sein de l'UE.

¹ Règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994

Tripartite

Nous travaillons sur la base du tripartisme, qui constitue le pilier de notre travail et que nous encourageons.

Axée sur les partenariats et les réseaux

Nous prenons part à des réseaux et les connectons, et nous construisons des communautés afin d'apporter une valeur ajoutée européenne.

Fiable

Nous estimons que l'assurance de la qualité de notre travail est une condition clé de la réussite.

Réceptive et innovante

Nous sommes réceptifs aux nouveaux développements en matière de SST et innovants dans notre manière de les appréhender.

Bonne gouvernance

Nous attachons une grande importance à notre responsabilité et à notre transparence vis-à-vis de nos parties prenantes, ainsi qu'à l'efficacité de l'utilisation de nos ressources humaines et financières.

2. Le contexte: les défis et opportunités de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Le contexte dans lequel intervient l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail a évolué depuis sa création et continuera d'évoluer au cours de la période couverte par le prochain Programme stratégique pluriannuel (PSP), notamment en termes de répercussions de la crise économique et de contribution de la SST à une reprise économique basée sur des emplois de qualité et une croissance durable. Cela signifie également que les défis qu'elle doit relever et les opportunités dont elle dispose ont changé, tout comme les besoins auxquels elle doit répondre. Parallèlement, l'Agence se développe et dispose désormais d'une solide expérience dont elle peut tirer des enseignements. Pour garantir que les ressources dont elle dispose sont utilisées de manière optimale, les activités doivent être comparées aux besoins auxquels elle entend répondre. Le présent chapitre présente un bref aperçu des éléments clés de l'environnement et du profil de l'Agence. Ces facteurs ont joué un rôle déterminant tant dans la définition des déclarations de mission et de vision présentées dans le chapitre précédent que dans celle des objectifs stratégiques, des domaines prioritaires et des activités décrits dans les chapitres suivants.

2.1 Le contexte politique

Le contexte politique dans lequel s'inscrit le PSP de l'Agence est dominé par les objectifs clairement fixés au niveau européen, qui sont définis dans la stratégie Europe 2020, ainsi que par l'impact de la crise économique sur la politique et la SST. La stratégie Europe 2020 vise à créer une économie intelligente, durable et inclusive en Europe et définit des objectifs dans ce sens. Les objectifs, qui consistent à ce que 75 % des personnes âgées de 20 à 64 ans occupent un emploi (contre 68,5 % en 2012) et à ce que le nombre de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ou menacées de l'être soit réduit, sont particulièrement importants pour l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Comme le mentionne clairement la stratégie Europe 2020, ces objectifs sont des objectifs communs qui exigent des efforts de la part d'un ensemble d'acteurs au niveau des États membres et de l'UE.

De meilleures conditions de sécurité et de santé au travail peuvent contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. Les mauvaises conditions de sécurité et de santé au travail sont l'une des raisons pour lesquelles beaucoup de personnes quittent le marché du travail avant l'âge officiel de la retraite. Pour que les citoyens puissent travailler plus longtemps, il est essentiel de s'assurer que leur santé le leur permette. Une enquête Eurobaromètre révèle que 57 % des citoyens de l'UE considèrent que les personnes de 55 ans et plus peuvent arrêter de travailler parce que les lieux de travail ne sont pas adaptés à leurs besoins.² Dans cette même enquête, les Européens déclarent également qu'ils pensent être en mesure d'occuper leur emploi actuel jusqu'à 61,7 ans (en moyenne).³ Il va de soi que ces chiffres impliquent une responsabilité pour toutes les parties impliquées dans la SST, et notamment pour l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Cependant, cette responsabilité dépasse largement le cadre de la communauté des professionnels de la SST: nous devons en effet «intégrer» la SST à d'autres domaines, tels que la politique de l'emploi, la politique de santé publique, la politique des transports, la politique de l'éducation et la politique en matière de recherche.

Par conséquent, l'Agence se trouve aujourd'hui dans une situation où elle doit faire face à des demandes et des attentes croissantes sans que ses ressources soient augmentées en conséquence. Pour relever ce défi, elle cherchera à accroître son efficacité par le biais de diverses mesures. Elle concentrera ses efforts sur des activités en nombre réduit, mais à plus grande échelle (voir ci-dessous), tout en veillant à ce que les décisions relatives aux nouvelles activités ou à la gestion des activités existantes soient prises sur la base d'éléments concrets. L'Agence adaptera ses processus de manière à s'assurer que ses activités répondent aux besoins de ses partenaires, tout en les impliquant à un stade précoce.

² Eurobaromètre, janvier 2012, Le vieillissement actif, QB9, p 52

³ Eurobaromètre, janvier 2012, Le vieillissement actif, QB13, p 55

2.2 Le contexte macroéconomique et de l'emploi

La sécurité et la santé au travail doivent être replacées dans un contexte plus large et prendre en compte les changements intervenant dans ce contexte. De profonds changements s'opèrent actuellement dans un certain nombre de domaines et l'on peut s'attendre à d'autres mutations au cours de la période stratégique.

Au niveau macroéconomique, l'UE subit actuellement une crise économique et sociale majeure, qui continuera d'affecter le marché du travail en termes de chômage (baisse du taux d'emploi de 70,3 % à 68,5 % entre 2008 et 2012), de restructuration et de précarité de l'emploi, ainsi que de ressources disponibles pour la SST et les politiques en la matière. Cette situation peut avoir à son tour un impact sur les tendances en matière d'expositions et de risques professionnels, d'accidents du travail et de maladies professionnelles, ainsi que sur les groupes de travailleurs exposés à des risques. Compte tenu de la durée et de la gravité de la crise, il est nécessaire d'analyser et de traiter les lourdes conséquences de celle-ci en matière de santé et de sécurité au travail. Pour atteindre l'objectif fixé par la stratégie Europe 2020, le taux d'emploi doit augmenter de 6,45 % entre 2012 et 2020. Les systèmes de SST doivent contribuer à la réalisation de cet objectif tout en s'adaptant à une situation nouvelle: la présence d'un plus grand nombre d'actifs sur le marché du travail.

Il est fort probable que nous continuions à voir à l'avenir une main-d'œuvre européenne de plus en plus diversifiée. Les difficultés pour cette main-d'œuvre diversifiée, notamment dans le contexte de la crise économique, et les implications possibles pour la SST méritent une attention particulière. Par exemple, les difficultés que rencontrent les personnes de certains groupes (comme les jeunes ou les travailleurs migrants) à intégrer le marché du travail ou à y rester peuvent les inciter à accepter des emplois où les normes en matière de SST sont moins élevées.⁴ La hausse spectaculaire du chômage des jeunes récemment observée dans plusieurs États membres semble indiquer que la crise économique exacerbe cet effet. Autre aspect de la main-d'œuvre de plus en plus diversifiée: le nombre croissant de femmes actives. Dans le cadre de l'augmentation globale de la main-d'œuvre, la participation des femmes est susceptible d'augmenter de manière plus importante que celle des hommes. En 2011, le taux d'emploi était de 62,4 % pour les femmes et de 74,6 % pour les hommes et, depuis lors, le taux de participation des femmes a eu tendance à augmenter, tandis que celui des hommes est resté stable.

La pyramide des âges de la population active changera elle aussi puisque la main-d'œuvre vieillit progressivement. La réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 concernant les taux d'emploi implique, dans une certaine mesure, que les gens devront travailler plus longtemps, mais pour cela, nous devons nous assurer que la santé des salariés le leur permette. Exposés depuis plus longtemps à certains dangers, les travailleurs âgés risquent de souffrir de problèmes de santé d'origine professionnelle, tels que des maux de dos.⁵ Une population active vieillissante reflète l'évolution générale de la population totale, dont la tranche des 50-64 ans devrait passer, dans l'UE-25, de 17,2 % en 2000 à 21,3 % en 2025.⁶

Il existe des différences importantes au sein de la population active. Les femmes ont tendance à occuper des emplois temporaires ou à temps partiel, qui offrent souvent moins de possibilités de formation, sont moins bien rémunérés et, dans le cas de lieux de travail différents, comme pour les soins à domicile et les activités de nettoyage, peuvent bénéficier de services limités en matière de prévention dans le cadre de la SST (inspection du travail, surveillance médicale par les services de santé professionnelle, contrôle de la SST, etc.).⁷ Les différentes formes de travail indépendant sont assez répandues: le travail indépendant représentait environ 10 % de l'emploi total en Europe en 2009. D'autres aspects doivent être pris en compte, comme le fait que de nombreux travailleurs cumulent plusieurs emplois dans des domaines tels que le nettoyage et les soins à domicile, et le nombre croissant de migrants qui travaillent en Europe.

Cela étant, le contrat à durée indéterminée reste la forme de contrat de travail la plus courante en Europe, qui couvre environ 80 % des salariés.

⁴ «Occupational health and safety risks for the most vulnerable workers», 2010, Parlement européen

⁵ «Occupational health and safety risks for the most vulnerable workers», 2010, Parlement européen

⁶ Perspectives de la population mondiale des Nations Unies (révision de 2002) et projections démographiques d'Eurostat publiées en 2004 (scénario de base).

⁷ «Occupational health and safety risks for the most vulnerable workers», 2010, Parlement européen

Parallèlement, on observe un recul de l'emploi dans l'agriculture et l'industrie au profit du secteur des services. Ainsi, en 2011, environ 70 % des actifs européens travaillaient dans le secteur des services, contre 5 % dans l'agriculture et 25 % dans l'industrie.⁸ En 2000, ces chiffres étaient de 66 % pour le secteur des services, contre 7 % et 27 % respectivement pour l'agriculture et l'industrie. Ce changement structurel doit être reflété dans les travaux sur la SST. Enfin, dans certains secteurs de l'industrie, il convient de prendre en compte de nouveaux développements, comme l'augmentation du nombre d'«emplois verts».

2.3 Les défis liés à la sécurité et à la santé au travail

Au cours des 12 derniers mois, 8,6 % des travailleurs au sein de l'UE-27, soit 20 millions de personnes, ont eu un problème de santé d'origine professionnelle. Sur une période d'une année, 3,2 % des travailleurs, soit l'équivalent de près de 7 millions de personnes, ont déclaré avoir eu un accident du travail. Les problèmes de santé les plus fréquents ont été les douleurs osseuses, articulaires ou musculaires, ainsi que le stress, l'anxiété et la dépression.

On estime que le nombre de décès dus au travail varie, selon la source (EUROSTAT et OIT), entre 5 000 et 7 000 pour les accidents du travail, et que 167 000 décès, au total, sont imputables à des maladies et des accidents professionnels. Les chiffres officiels du nombre et de la fréquence des accidents diminuent dans la plupart des États membres en raison de la crise économique, notamment. Celle-ci étant amorcée, l'Europe doit se montrer vigilante et veiller au maintien de cette tendance positive.

L'impact de la crise économique sur les problèmes de santé à plus long terme, notamment le nombre de maladies et d'accidents professionnels, ainsi que l'exclusion de la population active, sont difficiles à évaluer. Il y aura vraisemblablement des défis spécifiques à relever en matière de santé et de sécurité au travail à mesure que la main-d'œuvre se fragmente du fait du nombre croissant de micro-entreprises et de travailleurs indépendants – tendance qui se renforce avec la crise économique – ainsi que de personnes qui travaillent dans plusieurs entreprises, cette dernière tendance étant liée à l'augmentation du travail en sous-traitance, des contrats de courte durée et du nombre de personnes cumulant plusieurs emplois. Cette main-d'œuvre fragmentée, ainsi que la diversité des lieux de travail et des formes de travail, posent des défis spécifiques au regard de la sécurité et de la santé au travail en termes de suivi de la SST et de surveillance médicale (la difficulté croissante étant d'établir un lien entre les expositions sur le lieu de travail et les effets sur la santé), de sensibilisation et de répression, étant donné qu'il est de plus en plus difficile d'atteindre les lieux de travail de taille plus modeste. Dans certains pays, les contraintes budgétaires ont eu un impact important sur les services de prévention et sur les autorités nationales de SST. En outre, les petites et micro-entreprises mènent généralement moins d'actions de sensibilisation à la SST et ont moins d'expertise en la matière étant donné qu'elles y consacrent moins de ressources. Il sera donc de plus en plus important de continuer à leur apporter le soutien nécessaire pour pouvoir gérer la SST avec efficacité [grâce à l'outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OiRA) de l'Agence, par exemple] tout en réduisant leur charge administrative globale, ce qui leur permettra, d'une part, d'accroître leur compétitivité et, d'autre part, d'améliorer la qualité de la SST .

Parmi les travailleurs ayant des problèmes de santé liés au travail, 22 % affirment être fortement limités dans leurs activités quotidiennes normales. Ils sont 62 % à déclarer avoir pris un congé maladie et 27 % à s'être absentés pendant au moins un mois. Par conséquent, 1,9 % des salariés dans l'UE-27 se sont absentés de leur travail pendant au moins un mois au cours des 12 derniers mois à cause de leur problème de santé le plus grave lié à leur travail. Les salariés ayant des horaires de travail atypiques ou travaillant en équipes sont plus susceptibles de rapporter ce type de problème de santé.

On estime qu'environ 2 à 2,5 % de la population active, soit 4,5 à 5 millions de travailleurs, ont un problème de santé d'origine professionnelle les limitant fortement dans leurs activités quotidiennes normales et leur travail et pouvant entraîner des absences de plus d'un mois par an. Une proportion plus importante de travailleurs plus âgés tend à être affectée par des problèmes de santé de longue durée. Les besoins de ces personnes posent un problème spécifique si nous voulons encourager les citoyens à continuer à travailler plus longtemps. Mais la proportion au sein de la population active jeune suscite également des préoccupations: la population active jeune d'aujourd'hui sera la main-d'œuvre vieillissante de demain. Par conséquent, pour prévenir les problèmes de SST de longue

⁸ Eurostat, Statistiques en bref, 40/2012, Population et statistiques sociales.

durée, nous devons axer les efforts de prévention sur ce groupe en particulier. Cela représente un coût économique considérable. Cependant, nous avons encore besoin de données plus complètes sur les aspects économiques de la SST, en termes de coûts résultant du sous-investissement dans la SST et de rentabilité de la SST.

Au niveau national, les aspects négatifs de la qualité de l'emploi, comme le travail de nuit ou de week-end, diminuent presque partout. Les droits des travailleurs en matière de consultation et d'information sur les risques ont progressé. Cependant, d'autres aspects négatifs liés à la qualité de l'emploi, tels que les emplois offrant peu de possibilités d'apprentissage et un accès insuffisant à la formation, le travail en équipes ou des horaires de travail variables, une intensité de travail plus soutenue et l'absentéisme pour problème de santé, augmentent dans quasiment tous les pays.

Il se peut cependant que la crise économique implique que nous ne pouvons pas nous contenter d'extrapoler les défis à venir pour la SST sur la base des tendances observées par le passé. Nous savons, par exemple, que les groupes de travailleurs susceptibles d'augmenter par rapport à la population active totale (les travailleurs migrants, p. ex.) sont aussi ceux qui rencontrent déjà des difficultés considérables en ce qui concerne la sécurité et la santé au travail. Du fait des pressions économiques sans précédent subies par de nombreuses entreprises et de l'accroissement de la diversité et de la fragmentation de la main-d'œuvre, il se pourrait que nous assistions à une rupture avec le passé en ce qui concerne l'exposition aux risques (non seulement les risques psychosociaux, mais également les risques physiques et chimiques) avec une augmentation soudaine des difficultés que nous rencontrons actuellement dans le domaine de la SST.

Les petites et moyennes entreprises (PME) posent des difficultés particulières en termes de SST et sont, en même temps, la clé de la sortie de crise. Elles ont en effet conservé leur importance depuis le début de la crise. Plus de 99 % des entreprises européennes sont des PME et environ 90 % d'entre elles emploient entre un et neuf salariés seulement. Les PME emploient 67 % de la population active dans le secteur non financier de l'économie. Diverses études, notamment l'enquête ESENER réalisée par l'Agence, révèlent que plus une entreprise est petite, plus les défis liés à la gestion de la SST sont importants. Il convient donc d'accorder une attention particulière aux PME, et notamment aux très petites entreprises (TPE).

Pour les substances dangereuses, les systèmes actuels d'évaluation des risques pour la santé et de gestion des risques sur les lieux de travail pourraient devoir être adaptés pour faire face aux risques liés aux nanomatériaux. Si les règlements REACH et CLP fournissent de précieuses informations sur les substances chimiques et favorisent la communication en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement, il s'avère nécessaire de prendre en considération des questions plus vastes (par exemple, comment mesurer l'exposition des travailleurs cumulant plusieurs emplois ou employés sous contrats temporaires, comment évaluer l'exposition du nombre croissant d'ouvriers de maintenance dont le travail est externalisé, comment mesurer l'exposition des employés à temps partiel et de ceux qui travaillent en équipes, etc.).

En outre, une meilleure évaluation et une meilleure compréhension du lien entre les effets sur la santé et l'exposition sur le lieu de travail s'avèrent nécessaires en ce qui concerne les effets toxiques pour la reproduction, les effets neurotoxiques et les effets des expositions combinées, y compris à faible dose. Des méthodologies adaptées doivent être mises à disposition pour l'évaluation toxicologique et épidémiologique, ainsi que des outils permettant de gérer ces risques au niveau des entreprises et d'améliorer les systèmes de surveillance concernant ces expositions et ces effets.

Les changements apportés à l'organisation du travail et aux structures industrielles ont un impact sur les expositions et les formes d'exposition et constituent un défi particulier pour la mise en œuvre de la législation actuelle par les autorités et les entreprises.

S'agissant des risques psychosociaux, de nombreux États membres estiment que la tendance est à la hausse.⁹

Dans l'UE-27, 27 % des travailleurs, soit 56 millions de personnes, sont exposés à un ou plusieurs facteurs pouvant nuire à leur bien-être mental sur leur lieu de travail. Globalement, les hommes rapportent les mêmes facteurs que les femmes, tandis que la plus forte exposition est signalée par les professionnels du secteur de la santé et de l'action sociale, ainsi que par les travailleurs non manuels hautement qualifiés.

⁹ Scoreboard 2009", Commission européenne, p. 44

2.4 Prendre appui sur l'expérience de l'Agence

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail est bien placée pour relever avec succès ces défis. Elle a toujours atteint les objectifs qui lui étaient fixés, aussi bien en ce qui concerne les objectifs définis par le conseil de direction dans le cadre de ses stratégies et plans de gestion que les missions confiées par le Parlement européen ou la Commission européenne. Les réalisations de l'Agence sont largement reconnues.

Avant de formuler le présent PSP, une évaluation approfondie de la stratégie 2009-2013 a été effectuée.¹⁰Cette évaluation a examiné la pertinence de l'Agence et de ses activités, sa capacité à atteindre ses objectifs et la valeur ajoutée apportée par ses activités.

Les conclusions révèlent que les activités de l'Agence sont pertinentes auprès des publics cibles: différentes activités répondent aux attentes de publics différents, ce qui n'est guère surprenant. À un niveau plus détaillé, il apparaît que les produits individuels pourraient être mieux adaptés aux besoins des publics cibles. Les conclusions sur l'efficacité de l'Agence sont également positives: par exemple, le travail de l'Observatoire des risques est considéré comme valable, crédible, pertinent et utile par les deux types de publics visés (responsables politiques et chercheurs). La principale difficulté identifiée concerne la mise à disposition d'informations pratiques et conviviales sur les bonnes pratiques. Enfin, concernant la valeur ajoutée, l'Agence est perçue comme ayant contribué de manière positive à la réalisation des objectifs en matière de SST au sein de l'UE. Sa contribution aux objectifs d'un État membre dépend de l'État en question.

Par conséquent, l'Agence dispose d'une base très positive sur laquelle fonder son nouveau PSP. Elle a démontré sa capacité à mener des activités pertinentes, à atteindre les objectifs et à apporter de la valeur aux activités des principales parties prenantes. Pour autant, cela ne signifie pas que le nouveau SPS s'inscrit dans le prolongement de la stratégie actuelle. L'Agence, son conseil de direction et ses collaborateurs se sont penchés sur les résultats de la stratégie 2009-2013 et leurs conclusions sont présentées dans les chapitres suivants. Les enseignements tirés indiquent que l'Agence doit concentrer ses efforts sur des activités en nombre réduit, mais à plus grande échelle, définir très clairement les publics visés et développer une approche destinée à adapter les activités et les éléments livrables aux publics ciblés.

2.5 Comment l'Agence peut-elle contribuer à relever les défis?

L'Agence a défini six domaines prioritaires sur la base de l'expérience qu'elle a acquise et des défis qu'elle s'apprête à relever. Il s'agit de domaines dans lesquels il est particulièrement nécessaire d'agir et auxquels l'Agence pourra apporter une valeur considérable grâce à son profil. Le point de départ pour le développement de toute activité dans le cadre de ce PSP a été l'évaluation des besoins des bénéficiaires visés, la satisfaction de ces besoins étant l'ultime critère de réussite pour l'Agence. D'après l'analyse présentée dans ce chapitre, l'Agence mettra l'accent sur les points suivants dans les différents domaines prioritaires et activités:

- Changements économiques et démographiques.
- Gestion de la SST au niveau des entreprises, notamment pour les micro-entreprises et les petites entreprises:
 - o Troubles musculo-squelettiques
 - o Risques psychosociaux
 - o Participation effective des travailleurs et dialogue social
 - o Approches et systèmes pour la gestion de la SST
 - o Promotion d'une culture du bien-être et de la sécurité.
- Substances dangereuses, en termes de gestion de la SST au niveau des entreprises, de multiplication des travaux de recherche et d'amélioration du suivi et de la reconnaissance au niveau politique.
- Expositions combinées: en particulier les expositions multiples à des substances dangereuses, y compris les expositions chroniques à faible dose, la nécessité de multiplier les travaux de recherche et les études toxicologiques et épidémiologiques, ainsi que des outils pratiques au niveau des lieux de travail.

¹⁰ Institut des études sur l'emploi, Évaluation à mi-parcours de la stratégie 2009-2013 de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2011.

- Maladies professionnelles: meilleure compréhension du lien de cause à effet entre les expositions et les conséquences, soutien au développement d'instruments de surveillance et de gestion des lieux de travail (en particulier pour les troubles musculo-squelettiques, les maladies liées au stress professionnel et aux substances dangereuses, telles que les cancers professionnels, les troubles de la reproduction, les maladies neurologiques, les maladies immunitaires, les maladies cardiovasculaires, les maladies causées par des agents biologiques, les maladies des membres inférieurs, etc.), en examinant éventuellement des secteurs spécifiques (le secteur des services, p. ex.) et des groupes de travailleurs spécifiques (par sexe, âge, etc.).
- Effets sur la santé, avec une attention particulière accordée à des groupes de travailleurs et des situations professionnelles spécifiques, les maladies professionnelles actuellement reconnues en tant que telles ne reflétant pas les problèmes de santé liés à la main-d'œuvre de plus en plus diversifiée employée sous contrats temporaires dans une structure industrielle dominée par les services, avec des carrières de plus en plus diversifiées, des emplois cumulés et des lieux de travail multiples (du fait, par exemple, de l'augmentation du travail en sous-traitance, des contrats de courte durée, des changements intervenant dans l'organisation du travail et des services personnels).
- Nouvelles technologies (p. ex. nanomatériaux, biotechnologies, technologies impliquant des champs électromagnétiques, intelligence ambiante).
- Aspects économiques de la SST: coûts associés à de mauvaises conditions de sécurité et de santé au travail et avantages d'un système de SST de qualité au niveau macroéconomique et des entreprises (petites et micro-entreprises notamment).
- Impact de la crise économique sur la SST et contribution de la SST à la sortie de crise.
- Difficultés et besoins d'une main-d'œuvre diversifiée en termes de croissance inclusive (notamment aspects liés au sexe, âge, travailleurs ayant des maladies chroniques, travailleurs migrants).
- Intégration de la SST.
- Stratégies et programmes en matière de SST

Pour relever les défis auxquels elle est confrontée, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail devra compter sur des ressources limitées, ce qui renforce l'importance d'accroître son efficacité. Le cadre financier pluriannuel implique une réduction de 5 pour cent des postes du tableau des effectifs. Au travers de gains d'efficacité, l'Agence devrait pouvoir mener les activités prévues dans son PSP et intégrer éventuellement l'Islande à ses activités sans compensation supplémentaire, même si l'inclusion de l'Islande avec l'inclusion sans compensation de la Croatie représenterait un coût additionnel d'environ cinq pour cent par an. Les plans pourraient devoir être adaptés en fonction du montant définitif des ressources allouées, il convient en effet de garder à l'esprit que, même avec des ressources stables, des gains d'efficacité significatifs devront être réalisés.

La situation de l'Agence en matière de ressources disponibles se reflète parmi les partenaires du réseau. En effet, l'Agence a développé un vaste réseau qui lui permet d'avoir un impact bien au-delà de ce que lui permettraient ses ressources. Cela implique cependant qu'elle dépend fortement de ces réseaux et de leur engagement. Elle n'a pas de pouvoir de décision sur les ressources de ses partenaires ou sur leurs activités. Elle est par conséquent vulnérable aux décisions prises par rapport aux ressources parmi ses partenaires. Cela étant, il convient de noter que c'est précisément ce réseau qui permet à l'Agence d'avoir l'impact qu'elle a.

3. Objectifs stratégiques de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Tournés vers l'avenir, nous avons fixé un certain nombre d'objectifs pour l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période couverte par ce PSP. Ces objectifs reposent sur les défis que nous devons relever et sur les opportunités que nous avons, ainsi que sur le règlement fondateur de l'Agence, la stratégie Europe 2020 et l'expérience acquise jusqu'ici. Dans le cadre de la définition de nos objectifs stratégiques, nous nous efforçons de nous appuyer sur nos déclarations de mission et de vision pour guider nos activités dans chaque domaine prioritaire (voir chapitre suivant). Il nous a paru très important de bien comprendre le rôle de l'Agence et ce rôle est clairement exprimé dans nos objectifs. Considérés dans leur ensemble, ces objectifs mettent en œuvre nos déclarations de mission et de vision de manière optimale en tenant compte des ressources dont nous devrions disposer.

Objectif stratégique n° 1: la mise à disposition de données crédibles et fiables sur les risques nouveaux et émergents répondant aux besoins des responsables politiques et des chercheurs pour leur permettre d'agir avec efficacité au moment opportun

Au travers de son Observatoire européen des risques, l'Agence cherchera à identifier les risques nouveaux et émergents pour la sécurité et la santé au travail afin de fournir une base qui servira à définir des priorités pour la recherche et les actions en matière de SST et d'améliorer l'efficacité des mesures préventives et leur mise en œuvre en temps utile. Conformément à la stratégie communautaire 2002-2006, qui stipule que «*l'anticipation des risques nouveaux et émergents, qu'il s'agisse de ceux liés aux innovations techniques, ou de ceux entraînés par les évolutions sociales, est indispensable à leur maîtrise*», l'Observatoire a déjà mis en application des techniques prévisionnelles considérées comme les meilleurs instruments disponibles pour identifier les risques nouveaux et émergents en matière de SST.

Objectif stratégique n° 2: la mise à disposition d'un aperçu précis et complet des risques actuels en matière de SST, de leurs effets sur la santé et de la manière de les prévenir et de les gérer afin de permettre aux responsables politiques et aux chercheurs de mieux appréhender ces questions.

Les responsables politiques doivent avoir un aperçu précis et complet des risques liés à la SST, de leurs effets sur la santé et de la manière de les prévenir et de les gérer pour pouvoir définir des priorités. Le règlement fondateur stipule que l'Agence doit «*fournir aux instances communautaires et aux États membres les informations d'ordre technique, scientifique et économique objectives, nécessaires à la formulation et à la mise en œuvre de politiques judicieuses et efficaces destinées à protéger la sécurité et la santé des travailleurs*». Les outils tels qu'ESENER, l'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents réalisée par l'Agence, visent à contribuer à fournir une base de connaissances aux responsables politiques et aux chercheurs. Ces outils peuvent être complétés par des données provenant d'autres sources, telles que les estimations concernant la charge que représentent les maladies et blessures professionnelles ou les coûts résultant du sous-investissement dans la SST, pour être mieux à même d'orienter les prises de décision et l'allocation des ressources.

Objectif stratégique n° 3: la mise à disposition d'outils pertinents destinés à gérer la santé et la sécurité pour les structures de plus petite taille et l'engagement d'intermédiaires dans le développement et la diffusion de ces outils.

L'évaluation des risques est le pilier de la gestion de la SST et de la législation en la matière, mais sa mise en œuvre et sa qualité doivent être améliorées: l'analyse de la situation¹¹ a mis en évidence de graves lacunes dans l'application d'éléments fondamentaux de la législation européenne sur la santé et la sécurité dans les PME, notamment dans les petites et micro-entreprises, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des risques. Par conséquent, il est essentiel de fournir des outils permettant aux petites structures de gérer la santé et la sécurité, et l'Agence entend agir dans ce sens par le biais de son outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OiRA) et d'instruments similaires qui seront

¹¹ COM (2004) 62 final: communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à la mise en œuvre pratique des dispositions des directives sur la santé et la sécurité au travail n° 89/391 (directive-cadre),... pp.15-17.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52004DC0062:FR:NOT>

disponibles prochainement. L'outil OiRA repose sur le tripartisme dans la mesure où il implique les partenaires sociaux et les gouvernements dans son développement et sa diffusion.

Objectif stratégique n° 4: faire passer le message relatif à la sécurité et à la santé au travail auprès des multiples bénéficiaires en menant des actions de sensibilisation au sujet des risques et de leur prévention, avec l'aide des intermédiaires de l'Agence.

Faire passer le message relatif à la sécurité et à la santé au travail auprès de multiples groupes cibles et bénéficiaires¹², notamment les responsables politiques, les chercheurs, les partenaires sociaux et autres acteurs, et sensibiliser au sujet des risques inhérents aux lieux de travail et de leur prévention, sont des actions clés dans le développement d'une culture de prévention des risques liés à la sécurité et à la santé au travail. Les campagnes «Lieux de travail sains» menées par l'Agence, ainsi que ses actions de promotion et de communication sur des thèmes spécifiques, jouent un rôle important dans la réalisation de cet objectif en mettant les informations disponibles à la disposition des différents groupes cibles, en particulier les intermédiaires et autres diffuseurs du message, le but final étant de servir l'intérêt des travailleurs dans les entreprises européennes.

Objectif stratégique n° 5: la mobilisation de la communauté des professionnels de la SST par le biais de nouveaux outils permettant de promouvoir et de faciliter la génération et le maintien d'un ensemble de connaissances de qualité

L'un des rôles clés de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail est de «collecter, analyser et diffuser des informations techniques, scientifiques et économiques» sur les risques, les bonnes pratiques et les aspects liés à la recherche en matière de SST. Cela représente un très vaste mandat qui, combiné aux différents besoins des États membres en termes d'information, à l'objectif visant à soutenir le multilinguisme et à la tâche toujours plus importante qui consiste à actualiser les informations, constitue un défi de taille étant donné les ressources disponibles. La disponibilité et la popularité grandissantes des médias sociaux et des outils collaboratifs offrent désormais une formidable opportunité de rassembler les connaissances de la vaste «communauté» de professionnels et de chercheurs dans le domaine de la SST. En mobilisant cette communauté grâce à l'utilisation d'instruments tels que OSHwiki, l'Agence est en mesure de promouvoir et de faciliter la génération et le maintien d'un ensemble de connaissances dépassant largement le cadre de ses possibilités avec ses seules ressources.

Objectif stratégique n° 6: développer et mettre en œuvre des activités de mise en réseau et de communication pour s'assurer que l'action de l'Agence répond aux besoins de ses principales parties prenantes, promouvoir le tripartisme aux niveaux européen et national, permettre aux réseaux de participer activement aux activités de l'Agence et garantir que les informations de l'Agence parviennent aux bénéficiaires et intermédiaires visés.

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail est une petite agence qui travaille avec des informations et des connaissances. Cet aspect rend les activités de mise en réseau et de communication déterminantes pour la réalisation de ses objectifs. Les activités de mise en réseau sont une façon de garantir la pertinence du travail de l'Agence et de créer un effet multiplicateur lors de la phase de mise en œuvre. Le caractère tripartite des principaux réseaux revêt une importance particulière. Les activités de communication sont, quant à elles, un moyen de véhiculer tout un ensemble d'informations auprès d'un groupe très important d'intermédiaires et de bénéficiaires.

¹² Les **bénéficiaires** sont ceux qui bénéficient d'une activité destinée à apporter un soutien ou une aide. Dans la plupart des cas, l'Agence ne travaille pas directement avec les bénéficiaires, mais avec d'autres acteurs (**groupes cibles**) qui sont en contact avec les bénéficiaires ou en mesure de les influencer. Généralement, l'Agence vise à renforcer les capacités et la compréhension des groupes cibles (p. ex. en mettant des outils à leur disposition) pour qu'ils puissent améliorer l'aide et le soutien qu'ils apportent aux bénéficiaires.

4. Domaines prioritaires de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

4.1 Domaine prioritaire n° 1: anticiper les changements et les risques nouveaux et émergents pour la sécurité et la santé au travail

Ce domaine prioritaire implique d'anticiper les défis à venir pour la SST en fonction des changements intervenant dans le monde du travail afin de mettre à la disposition des responsables politiques, des chercheurs et des intermédiaires dans les entreprises des données fiables qui leur permettront de définir des priorités pour la recherche et les actions en matière de SST et de mettre en œuvre des mesures de prévention efficaces au moment opportun (voir objectifs stratégiques, chapitre 3). Une prévention efficace en la matière peut contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020¹³ visant à parvenir à une croissance économique intelligente, durable et inclusive et à faire passer le taux d'emploi de 69 % à 75 %: les mauvaises conditions de sécurité et de santé au travail jouent un rôle significatif dans le fait que les citoyens ne participent pas activement au marché du travail. Par conséquent, une meilleure anticipation des risques s'avère essentielle pour améliorer la prévention et, dès lors, prolonger la carrière professionnelle des citoyens et rehausser les taux d'emploi à moyen et long terme.

Au cours de la période couverte par ce programme, l'Agence s'appuiera sur les études prévisionnelles qu'elle a déjà menées et continuera à anticiper les risques nouveaux et émergents ainsi que les défis pour la SST via une série d'**activités de prévisions**. Les avantages spécifiques qui en découleront comprennent la mise à disposition d'informations utiles qui permettront aux responsables politiques, aux chercheurs et aux intermédiaires sur les lieux de travail de décider s'il y a lieu de prendre des mesures et de définir des priorités.

Ce domaine prioritaire est directement lié à l'un des trois éléments clés de la mission de l'Agence pour la sécurité et la santé au travail (développement des connaissances), ainsi qu'à sa déclaration de vision concernant le développement d'une culture de prévention des risques liés à la SST

4.1.1 Activités de prévisions

Tout au long de la période couverte par ce PSP, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail mènera des activités de prévisions visant à identifier et à relever les défis en matière de SST susceptibles d'être engendrés par les changements intervenant dans le monde du travail et par l'impact de la crise économique sur les lieux de travail et la SST (fragmentation des carrières professionnelles, des lieux de travail et de la main-d'œuvre du fait de l'augmentation des micro-entreprises et du travail indépendant, du cumul des emplois et de la multiplicité des sites de travail, accroissement de la diversité de la main-d'œuvre; tendances démographiques, émergence de nouveaux types d'emplois liés au développement de l'économie basée sur les connaissances; progrès de la recherche et innovations; changement climatique et nouveaux modes de vie). Étant donné que 45 % des travailleurs au sein de l'UE¹⁴ déclarent ressentir ces changements (liés aux restructurations ou réorganisations et à l'introduction de nouveaux processus et technologies), il est nécessaire de fournir des données et des outils prospectifs permettant aux responsables politiques, aux chercheurs, aux intermédiaires dans les entreprises et à la communauté des professionnels de la SST d'anticiper l'impact de ces changements sur la sécurité et la santé au travail.

S'appuyant sur son projet pilote de prévisions 2010-2012¹⁵, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail organisera toute une série d'activités prévisionnelles destinées à: [a] identifier et anticiper les défis nouveaux et émergents pour la SST liés aux changements mentionnés ci-dessus; [b] mettre à la disposition des responsables politiques, des chercheurs et des intermédiaires sur les lieux de travail des instruments permettant de relever les défis futurs identifiés, et [c] déterminer

¹³ Communication de la Commission: *Europe 2020, une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, COM(2010) 2020 final, Bruxelles, 3 mars 2010. Disponible à l'adresse:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:2020:FIN:FR:PDF>

¹⁴ <http://www.eurofound.europa.eu/surveys/ewcs/2010/index.htm>

¹⁵ Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, *Analyse prévisionnelle des risques nouveaux et émergents en matière de sécurité et de santé au travail liés aux nouvelles technologies qui seront utilisées dans le cadre des emplois verts à l'horizon 2020* (2013). Disponible à l'adresse:

<https://osha.europa.eu/en/publications/reports/green-jobs-foresight-new-emerging-risks-technologies/view>

comment traduire au mieux les résultats de ses activités prévisionnelles en prises de décisions politiques et apporter une contribution aux recherches et bonnes pratiques en matière de SST. Les conclusions des autres projets prévisionnels et prospectifs (y compris ceux menés en dehors du cadre de la SST) commandés par l'Union européenne, des organisations gouvernementales et autres structures seront prises en compte, de même que les travaux de l'Agence sur les priorités de recherche en matière de SST et les conclusions issues de sources majeures (comme les enquêtes européennes sur les conditions de travail et l'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents réalisée par l'Agence) et d'activités menées dans le cadre de programmes clés, tels que le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020». La portée de ces activités prévisionnelles sera éventuellement limitée à des secteurs, des thèmes ou des groupes de travailleurs spécifiques, qui seront examinés successivement au cours de la période couverte. La décision sera prise en concertation avec les différentes parties prenantes. Conformément au modèle d'activité pilote de prévisions 2010-2012 de l'Agence, ces activités seront mises en œuvre en combinant diverses méthodes: analyses exploratoires de la documentation existante; consultation et consolidation au moyen d'entretiens téléphoniques, d'enquêtes auprès de groupes cibles, dans le cadre d'ateliers et/ou électroniques impliquant des acteurs clés disposant d'un large éventail de compétences (p. ex. experts dans le domaine de la SST, mais également dans d'autres disciplines comme la recherche et l'innovation, la sociologie, l'économie, la démographie, les sciences politiques, la santé publique, etc.) issus des secteurs public et privé, dont des représentants d'entreprises et de parties prenantes de l'Agence; et modules d'élaboration de scénarios. Les conclusions des activités de prévisions seront communiquées aux parties prenantes concernées afin de les assister dans l'élaboration des politiques, d'apporter une contribution au processus de définition des priorités concernant les mesures de prévention liés à la SST et de les sensibiliser aux défis identifiés dans ce domaine. Au cours de la période stratégique, deux analyses prévisionnelles seront mises en œuvre pour une durée de deux ans, laquelle sera suivie d'une période d'évaluation d'un an.

L'objectif spécifique est de produire de nouvelles données de qualité, qui soient à la fois utiles et actualisées, sur les défis nouveaux et émergents dans le domaine de la SST, et de mettre ainsi à la disposition des responsables politiques et de la vaste communauté de professionnels de la SST aux niveaux national et communautaire, notamment les chercheurs et les intermédiaires présents sur les lieux de travail, les instruments qui leur permettront de mieux relever ces défis, ainsi qu'une base pour la définition des priorités pour la recherche et les actions en matière de SST.

4.2 Domaine prioritaire n° 2: faits et chiffres

Ce domaine prioritaire traite de la fourniture d'informations utiles aux responsables politiques et aux chercheurs (voir objectifs stratégiques, chapitre 3) et est directement lié à l'un des trois éléments clés de la mission de l'Agence pour la sécurité et la santé au travail (développement des connaissances), ainsi qu'à sa déclaration de vision concernant le développement d'une culture de prévention des risques liés à la SST. L'objectif spécifique de ce domaine prioritaire est de fournir aux responsables politiques, aux chercheurs et aux intermédiaires sur les lieux de travail les informations pertinentes et fiables dont ils ont besoin pour prendre des mesures. Ces activités seront soutenues au travers de la poursuite de **l'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER)**, d'une série de **vues d'ensemble complètes et à grande échelle** des questions spécifiques, ainsi que de **sondages d'opinion**.

4.2.1 Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER)

ESENER est l'un des outils contribuant à apporter une base d'éléments concrets aux responsables politiques et chercheurs dans le domaine de la SST. L'enquête vise à décrire précisément la manière dont la SST est gérée actuellement sur les lieux de travail européens afin de fournir des informations en temps réel s'avérant pertinentes pour l'élaboration des politiques.

Réalisée tous les cinq ans, l'enquête ESENER fournira, avec le deuxième volet en 2014 (ESENER-2), de nouvelles informations mises à jour sur la façon dont sont gérées la sécurité et la santé des travailleurs dans les entreprises de l'UE, tout en continuant à identifier les facteurs qui encouragent la mise en place de mesures préventives et ceux qui la découragent ou l'entravent, et à définir les besoins des entreprises en fonction de leurs caractéristiques (taille, secteur, emplacement et âge). Elle préparera également le terrain pour l'établissement de séries chronologiques, permettant ainsi de suivre les tendances au fil du temps, sous réserve que l'enquête soit réalisée tous les cinq ans, et

introduira des mesures importantes visant à améliorer la qualité des données recueillies. Les thèmes couverts seront étendus pour inclure les troubles musculo-squelettiques, par exemple, d'autres informations sur les dispositions prises sur les lieux de travail pour gérer la SST (participation des salariés notamment) et la main-d'œuvre diversifiée (en mettant éventuellement l'accent sur les travailleurs plus âgés), ainsi qu'une tentative de mesure valable des performances de la SST. Parmi les propositions visant à améliorer la méthodologie utilisée dans le cadre de l'enquête figurent l'élargissement de la portée de l'enquête pour inclure les établissements employant cinq personnes ou plus, l'examen plus rigoureux des enquêtes nationales réalisées dans les différents pays (notamment dans les nouveaux), l'augmentation de la taille des échantillons observés pour permettre une meilleure analyse par secteurs d'activité, et la révision des définitions des personnes interrogées.

L'objectif spécifique de l'enquête ESENER est de fournir aux responsables politiques et aux chercheurs une source de données particulièrement complète sur la façon dont les entreprises gèrent la SST, sur leurs besoins et faiblesses, sur leurs motivations et obstacles, ainsi que sur la manière dont elles impliquent leurs salariés. Cet outil met à la disposition des responsables politiques et des chercheurs des informations comparables au niveau international et contribue ainsi à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques de SST (qu'il s'agisse de politiques de réglementation, d'orientation ou de soutien) qui accompagnent les entreprises grâce à son caractère complet, ciblé et axé sur les aspects clés de la SST. Cet objectif sera réalisé non seulement via la présentation des conclusions dans une série de rapports, mais également via des études de suivi, des recherches indépendantes et des campagnes qui reposeront sur les données recueillies. Étant donné que les questions abordées dans l'enquête sont étroitement liées au contexte dans lequel les entreprises opèrent, ESENER contribue également à l'évaluation des stratégies communautaires et nationales en matière de SST en fournissant un indicateur supplémentaire pour le suivi de la SST. En outre, en mettant l'ensemble des données qu'elle recueille à la disposition des chercheurs, ESENER encourage la réalisation d'autres recherches indépendantes et contribue à développer les connaissances en la matière. Enfin, elle apporte une aide précieuse aux entreprises qui peuvent utiliser les questions de l'enquête directement sur les lieux de travail pour comparer leurs propres pratiques en matière de gestion de la SST avec celles d'autres entreprises situées dans le même pays, opérant dans le même secteur d'activité ou ayant la même taille.

Deux enquêtes ESENER seront réalisées à cinq années d'intervalle au cours de la période couverte par le PSP. Une analyse secondaire, qui portera notamment sur la gestion de la SST, les facteurs de développement et les obstacles, ainsi que sur l'importance du dialogue social, sera effectuée entre les deux enquêtes. L'Agence continuera à développer des synergies en utilisant à la fois les données de l'ESENER et celles d'autres enquêtes pertinentes.

Le travail de terrain concernant ESENER 3 commencera en 2019.

4.2.2 Vue d'ensemble de la SST

Les instruments, tels que l'enquête ESENER, peuvent être complétés par des données issues d'autres sources, qui pourront participer à l'élaboration des politiques et à l'amélioration des questions de santé et de sécurité dans un domaine de préoccupation particulier.

Des activités successives de grande envergure, échelonnées sur deux ou trois ans, aborderont différents risques, secteurs, groupes de travailleurs ou points, tels que les maladies professionnelles et la charge que représentent les maladies et blessures professionnelles, les coûts résultant du sous-investissement dans la SST et les avantages liés à des conditions satisfaisantes de sécurité et de santé au travail. Leur portée sera déterminée en concertation avec les partenaires de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Elles impliqueront également la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations complètes concernant les politiques, recherches et bonnes pratiques, à l'instar du projet pilote 2013-2014 sur les travailleurs âgés mené pour le Parlement européen. Ces projets fourniront une vue d'ensemble des politiques et stratégies; des tendances en matière d'exposition, des groupes de travailleurs exposés à des risques et des effets sur la sécurité et la santé, ainsi que des outils disponibles, des recherches de pointe et des besoins en matière de recherche. Ils contribueront également au développement et au partage des bonnes pratiques. En fonction du domaine d'action ciblé et de la portée prévue, ils reposeront sur des analyses de la documentation disponible, des études de cas, des entretiens avec des personnes clés sur le plan politique, au niveau de la recherche ou des entreprises, des entretiens avec des groupes cibles, des ateliers et des séminaires. Au cours de la période couverte par le PSP, trois vues d'ensemble échelonnées sur deux ou trois ans seront établies.

L'objectif spécifique de cette activité est de fournir aux responsables politiques, aux chercheurs et aux intermédiaires des données utiles et de qualité sur les politiques, les recherches et les bonnes pratiques mises en œuvre, ainsi que des exemples et des recommandations de stratégies et de pratiques adaptées pour leur permettre de mieux orienter les prises de décision et de classer les ressources par ordre de priorité au niveau politique, de la recherche et des entreprises.

4.2.3 Sondages d'opinion

Depuis 2009, l'Agence **surveille l'opinion publique** en ce qui concerne la SST dans les États membres et les pays partenaires. Au cours de la période couverte par ce programme, l'Agence réalisera périodiquement des sondages d'opinion paneuropéens (axés essentiellement sur les opinions des travailleurs) sur la sécurité et la santé au travail en accordant une attention particulière aux thèmes/projets clés définis dans ses plans de gestion annuels. Les campagnes «Lieux de travail sains» et autres activités majeures bénéficieront des contributions apportées par ces sondages. Les sondages fourniront également des informations destinées à soutenir l'Agence dans le cadre de sa collaboration avec les points focaux nationaux et les institutions européennes. Ici, l'objectif spécifique est de fournir un aperçu international et comparable de l'opinion publique concernant les questions liées à la SST, qui sera très utile aux responsables politiques pour les aider à identifier les aspects qui préoccupent particulièrement les citoyens de l'UE. Le caractère exhaustif des sondages permettra de fournir de précieuses informations sur l'avis et l'opinion des travailleurs en Europe et contribuera à sensibiliser les acteurs concernés à la notion de sécurité et de santé au travail à travers l'Europe.

4.3 Domaine prioritaire 3: outils de gestion de la sécurité et de la santé au travail

Le règlement fondateur de l'Agence souligne la nécessité d'avoir des «méthodes et outils destinés à réaliser des activités préventives, avec une attention particulière pour les problèmes spécifiques des petites et moyennes entreprises». Pourtant, divers éléments montrent que les PME, en particulier, ne parviennent pas à s'acquitter des obligations légales qui leur incombent en matière d'évaluation des risques (voir objectifs stratégiques, chapitre 3). L'Agence continuera par conséquent à assister les PME, et notamment les petites et micro-entreprises, dans le cadre de l'évaluation des risques et de la gestion de la SST en développant son **outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OiRA)**. Cet outil sera amélioré à l'aide de **modules supplémentaires** dédiés à des risques spécifiques (par exemple, risques psychosociaux et risques liés aux substances dangereuses), puis complété par le développement d'outils spécifiques pour permettre le suivi efficace de l'évaluation des risques, avec la mise en œuvre parallèle de solutions pratiques. L'OiRA aide les micro-entreprises et les petites structures à mettre en place un processus d'évaluation des risques et les assiste dans le cadre de la gestion globale des risques, allant de l'identification et de l'évaluation des risques sur les lieux de travail au suivi et au reporting, en passant par la prise de décisions et la mise en œuvre de mesures. Le tripartisme continuera de jouer un rôle clé dans le développement de cet outil.

Comparativement à d'autres domaines prioritaires, ce domaine peut contribuer plus rapidement à la réalisation de l'objectif de la stratégie Europe 2020 concernant l'augmentation du taux d'emploi. Il s'inscrit dans la déclaration de mission de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en ce qui concerne l'échange d'informations et de bonnes pratiques et peut, en outre, apporter une contribution significative à la vision de l'Agence quant au développement d'une culture de prévention des risques liés à la SST.

4.3.1 Développement de l'outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OiRA)

L'Agence continuera de développer son outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OiRA), facilitant ainsi la multiplication d'outils d'évaluation des risques aux niveaux national et communautaire, qui seront particulièrement axés sur les besoins et les défis des petites et micro-entreprises.

Pour ce faire, elle incitera davantage les partenaires sociaux européens et nationaux (sectoriels) et les autres organisations (telles que les ministères, les inspections du travail et les instituts de SST) à développer et à partager leurs outils OiRA sectoriels d'envergure nationale ou paneuropéenne et à mettre en place une stratégie globale (nationale) dans le but d'encourager les entreprises à utiliser les outils élaborés. La collaboration avec les partenaires sociaux garantira que les outils OiRA ainsi développés répondent aux besoins concrets des petites entreprises dans un secteur donné.

L'«appropriation» de l'outil par les partenaires sociaux s'avère donc cruciale pour promouvoir sa généralisation et son utilisation au niveau des entreprises. Si d'autres mesures incitatives peuvent être introduites dans la stratégie de diffusion, ce type de communication «entre pairs» s'avère essentiel pour encourager l'utilisation des outils OiRA dans les quelque 19,39 millions de petites et micro-entreprises en Europe.

L'objectif spécifique de cette activité est de continuer à adapter, à améliorer et à entretenir le logiciel OiRA, de promouvoir le développement d'autres outils OiRA parmi les intermédiaires, de fournir des formations et un soutien aux parties prenantes et d'encourager l'échange d'informations entre les différents partenaires via l'instauration d'une communauté OiRA. La capacité d'un outil OiRA à apporter une contribution significative à l'amélioration de la SST dans les entreprises européennes réside autant dans son développement, sa diffusion et sa mise sur le marché que dans ses caractéristiques techniques.

Au niveau des entreprises, le résultat devrait être une augmentation du nombre de sociétés (petites et micro-entreprises en particulier) réalisant elles-mêmes des évaluations des risques de qualité et actualisées grâce à la mise à disposition d'outils de pointe gratuits, faciles à utiliser et adaptés au secteur dans lequel elles exercent leurs activités. Un dispositif d'évaluation des risques de bonne qualité leur permettra de gérer la SST avec efficacité et de réduire les charges administratives, ce qui améliorera la productivité, ainsi que la SST dans les petites et micro-entreprises. Au niveau des travailleurs, cela devrait se traduire par le fait qu'ils seront suffisamment impliqués dans l'évaluation des risques et par le fait que les risques sur les lieux de travail seront évalués et gérés de manière appropriée. Les résultats pour ces bénéficiaires devraient être durables sur le long terme. Parmi les résultats attendus à plus long terme figurent l'amélioration des conditions de sécurité et de santé dans les petites et micro-entreprises, ainsi que la réduction du nombre d'accidents du travail, de cas de maladie et d'absences.

4.3.2 Développement d'outils pour la mise en œuvre de solutions de SST

Afin de renforcer le soutien apporté aux micro-entreprises et aux PME, notamment, dans le cadre du choix et de la mise en œuvre de mesures préventives suite au processus d'évaluation des risques, l'Agence envisagera des options pour mettre en œuvre, à l'échelle de l'Europe, des outils étant, par exemple, en cours de développement ou ayant été développés avec succès au niveau national. La préférence sera accordée aux outils assistant les PME dans le cadre de la mise en place des mesures préventives. Certains de ces outils pourraient être développés dans le but de faire face à des risques spécifiques. Une collaboration étroite avec les intermédiaires sera essentielle pour garantir que les outils seront adaptés aux besoins réels. L'objectif spécifique de cette activité est de permettre aux entreprises d'accéder facilement à des informations gratuites, exhaustives et pratiques pour qu'elles puissent mieux gérer les risques liés à la SST et se conformer à la législation dans ce domaine. Cela apportera une solution innovante destinée à favoriser les échanges d'informations relatives aux bonnes pratiques entre les États membres de l'UE et les secteurs industriels et à améliorer la diffusion de ces informations auprès des micro-entreprises et des PME.

Cette activité, combinée avec l'activité 3.1, est une façon de renforcer la sensibilisation auprès des petites et micro-entreprises par rapport à la nécessité de la prévention en matière de SST et de les convaincre que la gestion de la SST n'est pas un processus contraignant et que des solutions pratiques existent et peuvent être facilement mises en œuvre. Cette approche devrait responsabiliser les micro-entreprises et les PME et les rendre plus autonomes dans leur manière de gérer la SST.

4.4 Domaine prioritaire 4: sensibilisation

Ce domaine couvre les activités visant à faire passer le message relatif à la sécurité et à la santé au travail auprès de multiples intermédiaires et bénéficiaires en menant des actions de sensibilisation au sujet des risques et de leur prévention. Il comprend les campagnes phares de l'Agence «Lieux de travail sains», mais également des activités de promotion et de communication plus ciblées traitant de thèmes spécifiques, souvent liées aux actions d'autres parties prenantes (p. ex. Commission européenne, CHRIT, partenaires sociaux européens). Ces activités fournissent des informations à différents bénéficiaires et, en particulier, à des intermédiaires, et l'Agence continuera d'envisager tous les moyens possibles pour s'engager auprès de ces publics, notamment via l'utilisation croissante des médias sociaux.

4.4.1 Campagnes «Lieux de travail sains»

L'article 3 (1) du règlement fondateur de l'Agence met fortement l'accent sur le rôle de l'Agence en matière de diffusion des informations, à la fois en ce qui concerne les risques et les bonnes pratiques à mettre en place pour les prévenir. Les stratégies successives de l'UE en matière de SST ont également invité l'Agence à mener des actions de sensibilisation et à viser tout particulièrement les PME.

Parmi les résultats attendus des activités de campagne figure principalement la hausse de la sensibilisation aux risques et aux façons de les prévenir dans les entreprises européennes. Pour ce faire, il est nécessaire d'atteindre auparavant un certain nombre de résultats, comme l'engagement des réseaux et des intermédiaires.

Les activités liées à ce domaine sont susceptibles de produire des résultats plus rapides que ceux issus des activités dans d'autres domaines. Cette activité est directement liée aux objectifs définis dans la déclaration de mission de l'Agence concernant la sensibilisation et la promotion des échanges d'informations et de bonnes pratiques relatives à la SST. Accroître la sensibilisation est également un moyen de concrétiser la vision de l'Agence concernant le développement d'une culture de prévention des risques liés à la SST.

Toutes les campagnes «Lieux de travail sains» poursuivent les objectifs spécifiques suivants:

- Engager les parties prenantes à tous les niveaux
- Sensibiliser
- Fournir des informations
- Développer des ressources et y donner accès
- Encourager les activités ayant un impact sur les lieux de travail
- Identifier et reconnaître les bonnes pratiques
- Partager et mettre en œuvre les bonnes pratiques

Les activités de sensibilisation de l'Agence confèrent une dimension européenne aux travaux sur la SST au niveau national. Elles peuvent également permettre de faire progresser une problématique qui ne serait pas mise en avant si elle était abordée uniquement à l'échelle nationale. Le fait que les activités de campagne aient lieu sur le même thème partout en Europe aide à créer une identité européenne dans le domaine de la SST.

Les campagnes «Lieux de travail sains» sont des campagnes décentralisées coordonnées par l'Agence, mais elles peuvent être adaptées par les points focaux dans les États membres, les organisations partenaires et les entreprises pour répondre à leurs besoins et priorités spécifiques, ce qui leur permet d'organiser leurs propres activités et de produire leurs propres supports.

Par ailleurs, l'Agence continuera de développer et de renforcer son approche axée sur les réseaux concernant les campagnes, comptant ainsi sur le soutien de plusieurs réseaux de partenaires importants, tels que:

- le réseau de points focaux nationaux, qui est chargé de coordonner les campagnes au niveau national;
- les partenaires sociaux européens, qui représentent les intérêts des salariés et des employeurs au niveau européen;
- le réseau de partenaires officiels des campagnes, qui comprend des organisations paneuropéennes ou internationales;
- les institutions européennes et leurs réseaux, en particulier les présidences du Conseil européen en exercice, et
- le **Réseau Entreprise Europe**, qui renforce le lien de l'Agence avec les micro-entreprises et PME européennes.

Chaque campagne est mise en place pour deux ans et nécessite deux ans de préparation. La campagne 2014-2015 portera sur les risques psychosociaux. Les thèmes des campagnes suivantes

sont décidés par le conseil de direction deux à trois ans à l'avance pour laisser suffisamment de temps de préparation.

4.4.2 Sensibilisation

Outre ses campagnes «Lieux de travail sains», l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail mène d'autres actions de sensibilisation en coopération avec son réseau de points focaux nationaux, ainsi que des activités de promotion et de communication plus ciblées traitant de thèmes spécifiques. Ces dernières sont souvent liées aux actions d'autres parties prenantes comme la Commission européenne, le CHRIT et les partenaires sociaux européens. Toutes ces activités visent à fournir des informations à différents bénéficiaires et, en particulier, à des intermédiaires, et l'Agence continuera d'envisager tous les moyens possibles pour s'engager auprès de ces publics, notamment via l'utilisation croissante des médias sociaux.

Les activités dans ce domaine incluront également la participation de l'Agence au consortium des organisations responsables du développement et de la production d'une série de petits films d'animation mettant en scène le personnage populaire Napo. L'Agence sera chargée de la maintenance et du développement du site Web Napo et organisera des actions de promotion (pour les outils destinés aux enseignants, par exemple) qui s'appuieront sur les films Napo pour diffuser le message relatif à la sécurité et à la santé au travail auprès de nouveaux publics.

Parmi les autres activités figureront les séminaires promotionnels; la participation à divers événements et salons; l'organisation de concours et de remises de prix, tels que le prix du film «Lieux de travail sains» avec des projections et des débats autour des films lauréats; ainsi que le développement d'outils de communication visuelle.

4.5 Domaine prioritaire 5: mise en réseau des connaissances

L'un des rôles clés de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail est de «collecter, analyser et diffuser des informations techniques, scientifiques et économiques» sur les risques, les bonnes pratiques et les aspects liés à la recherche en matière de SST (voir objectifs stratégiques, chapitre 3). L'objectif de ce domaine prioritaire est de positionner l'Agence en tant que créateur d'outils et de possibilités de mise en réseau destinés à générer un ensemble de connaissances fiables et actualisées sur la SST. La principale activité dans ce domaine sera le développement de la plate-forme **OSHwiki**, qui pourrait, par exemple, être pris en charge par des campagnes et des séminaires de promotion pour encourager la production de connaissances sur des thèmes clés (p. ex. ceux liés aux futures campagnes «Lieux de travail sains»). En outre, l'Agence continuera de favoriser le développement et la mise en réseau des connaissances et à soutenir les principales parties prenantes en contribuant à alimenter la base d'éléments concrets nécessaires à leurs prises de décisions, au développement de leurs stratégies et à leur travail politique.

4.5.1 OSHwiki

OSHwiki est destinée à compléter les liens actuels de l'Agence avec la communauté des professionnels de la SST. Elle complète également le site web de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail de par son caractère social, à l'instar d'une plate-forme collaborative. Cela permet à l'Agence d'utiliser plus efficacement ses ressources: la rédaction et le développement de contenus supplémentaires (y compris la traduction dans d'autres langues) peuvent être effectués par les utilisateurs. Le débat entre différents auteurs au sujet des changements suggérés sur une page peut, en lui-même, présenter un intérêt supplémentaire lors de la lecture de contenus sur des thèmes controversés. La création d'une communauté en ligne active sur le thème de la SST est également un «effet secondaire» positif du développement et du maintien d'un wiki.

Au cours de la période couverte par le PSP, une partie du contenu d'OSHwiki continuera d'être développée par les contractants de l'Agence. Il s'agira essentiellement de faire la promotion de la plate-forme pour attirer des auteurs et de les former à l'utilisation de la plate-forme. Tous les utilisateurs connaîtront l'identité des auteurs d'articles, ce qui devrait inciter les intéressés à rédiger des contenus de haute qualité. Leur travail sera également revu par d'autres auteurs approuvés. Parmi les autres activités figureront la promotion de la plate-forme auprès des utilisateurs finaux, la maintenance et l'amélioration de la plate-forme, ainsi que le développement et la mise à jour du contenu.

L'objectif spécifique de cette activité est de produire un wiki fournissant des informations détaillées sur la SST faisant autorité et pouvant être facilement mises à jour. Il mettra à la disposition des

spécialistes de la SST un espace dans lequel ils pourront lire et trouver des informations sur différents thèmes et leur fournira une plate-forme de collaboration et d'échange. OSHwiki contribuera ainsi à l'objectif général de l'Agence visant à collecter et à diffuser des informations destinées à améliorer la santé et à promouvoir la sensibilisation, ainsi qu'à encourager la participation conjointe et l'échange de résultats entre les instituts de recherche sur la SST.

4.5.2 Autres activités de mise en réseau des connaissances

L'Agence entreprendra également des activités pour accompagner la production, l'échange et la diffusion de connaissances destinées à soutenir les principales parties prenantes, notamment les institutions de l'UE, dans leurs prises de décision, ainsi que dans le développement et la mise en œuvre de leurs stratégies et politiques, en leur fournissant des éléments pertinents.

Ces activités refléteront les agendas des principales parties prenantes et y contribueront. Il est par conséquent difficile de prévoir à l'avance les activités spécifiques qui seront entreprises.

La mise à jour des informations disponibles sur la législation européenne en matière de SST et les instruments non contraignants, ainsi que la mise en place d'initiatives pour favoriser le dialogue social, feront partie des activités menées pendant la période couverte par le programme.

Une autre activité consistera à fournir des informations sur les stratégies des États membres en matière de SST. Un récapitulatif des principaux points des stratégies sera élaboré en étroite collaboration avec les points focaux.

4.6 Domaine prioritaire 6: mise en réseau et communications de l'Agence

La mise en réseau et la communication ont toujours été des activités clés pour l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, et ce depuis sa création. Il s'agit d'une agence d'information et il est donc essentiel qu'elle dispose de réseaux capables de fournir, de diffuser et d'échanger des informations, tel que le stipulent les articles 3 et 4 du règlement fondateur de l'Agence. De même, il est très important qu'elle soit dotée d'outils de communication adaptés pour répondre aux besoins de ses différents intermédiaires et bénéficiaires.

Les activités dans ce domaine répondent essentiellement à quatre besoins:

- 1) Les ressources en matière de SST, notamment les ressources financières et les sources d'informations, sont disséminées à travers l'Europe. Ces ressources étant limitées, il est possible d'atteindre une plus grande efficacité en les mettant en commun et en encourageant les échanges d'informations et d'expériences. Ce principe est clairement posé dans le préambule du règlement fondateur de l'Agence.
- 2) En outre, l'Agence est relativement modeste puisqu'elle emploie en 2012 un peu moins de 70 personnes. Seule, elle ne peut pas faire grand-chose, mais en impliquant des réseaux et en s'assurant que son travail est utile aux intermédiaires, elle a démontré, tout au long de son existence, qu'elle pouvait accomplir bien plus. Il est particulièrement important de s'appuyer sur les réseaux tripartites existants et de les soutenir.
- 3) Un large éventail d'informations de différents types doit être communiqué. Par conséquent, les moyens de communication que l'Agence utilise doivent être adaptables. Le contenu des informations communiquées peut aller du simple conseil concernant les bonnes pratiques à l'analyse statistique complexe.
- 4) Les intermédiaires et bénéficiaires de l'Agence sont très différents et les activités de communication doivent en tenir compte. Les exigences liées aux actions de communication sur les futurs risques auprès des responsables politiques sont différentes de celles liées aux actions de communication sur les mesures simples à prendre pour prévenir les accidents auprès des intermédiaires.

Pour répondre à ces besoins, les activités suivantes seront entreprises:

4.6.1 Constitution de réseaux stratégiques

Les actions de l'Agence concernant la constitution de réseaux stratégiques incluront le développement et le soutien des réseaux de gouvernance et des réseaux européens. Ces actions viseront à faire refléter les besoins et les priorités des principales parties prenantes dans les activités de l'Agence et apporteront des contributions utiles dans le cadre de la planification de l'Agence et de son engagement à rendre compte de ses actions.

Ces actions viseront particulièrement les groupes ayant une forte influence sur l'Agence, à savoir les groupes représentés au conseil de direction, ainsi que d'autres parties prenantes clés en Europe. Les réseaux de gouvernance incluent le conseil de direction, le bureau et les groupes consultatifs de l'Agence, Tous ces réseaux incluent des gouvernements, des syndicats et des organisations patronales, plus la Commission européenne. Les parties prenantes européennes incluent les institutions de l'UE et les partenaires sociaux au niveau européen: une attention particulière est accordée au maintien d'une coopération étroite avec la DG Emploi. Les réseaux stratégiques constituent une occasion unique d'engager des acteurs clés en Europe dans le travail de l'Agence.

L'Agence continuera de travailler en étroite collaboration avec d'autres agences européennes pour créer des synergies. Des accords sont déjà en place avec EUROFOUND, l'EIGE et l'ECHA.

L'objectif spécifique de cette activité est de veiller à ce que les principales parties prenantes soutiennent les activités de l'Agence et s'y intéressent.

4.6.2 Constitution de réseaux opérationnels

Les actions de l'Agence concernant la constitution de réseaux opérationnels comprendront le développement et le soutien de son réseau de points focaux, de ses réseaux d'experts et de ses réseaux internationaux.

Le but principal est d'impliquer les différents réseaux dans la réalisation des objectifs de l'Agence. Il est très important qu'elle puisse mettre en œuvre le PSP, ses propres ressources, à elles seules, ne lui permettant pas de le faire. Il s'agira, par ailleurs, de partager les meilleures pratiques et d'éviter les redondances dans les efforts déployés.

Les points focaux établissent des réseaux nationaux tripartites qui permettent à l'Agence d'impliquer dans son travail tout un ensemble d'acteurs dans le domaine de la SST. Les points focaux et leurs réseaux nationaux sont également, pour l'Agence, un bon moyen de s'assurer que ses activités reflètent les priorités des États membres. Au cours de la période couverte par le programme, une attention particulière sera accordée au développement et à la participation accrue de ces réseaux nationaux, qui peuvent constituer un facteur essentiel – du fait de leur nature tripartite – pour mettre en œuvre ce programme stratégique pluriannuel. L'Agence recherchera des solutions innovantes en vue de renforcer le tripartisme dans les réseaux nationaux, en étroite collaboration avec son conseil de direction.

L'Agence continuera également de collaborer avec des partenaires internationaux, tels que l'OIT, l'OMS et des organisations internationales, ainsi qu'avec des pays spécifiques. Les activités internationales de l'Agence seront réalisées dans le cadre de son document consacré aux relations internationales. Ce document porte sur des aspects tels que les différents types d'acteurs, les motifs de l'engagement, les limitations de l'engagement et la définition des priorités pour les actions internationales.

Enfin, la poursuite du développement de la coopération avec des réseaux de communication établis, tels que le Réseau Entreprise Europe (REE), sera une priorité. Le REE constitue en effet un excellent vecteur pour atteindre les entreprises.

L'objectif spécifique de cette activité est d'encourager les réseaux opérationnels à participer activement à la réalisation des objectifs de l'Agence.

4.6.3 Communications de l'Agence

La mise en œuvre d'une communication efficace doit jouer un rôle clé dans l'exécution de la mission de l'Agence et, en tant que telle, elle fait partie intégrante de ses activités fondamentales. Comme pour les autres domaines, la mise en réseau et le partenariat sont au cœur de notre approche de communication.

Au cours de la période couverte par le PSP, les activités de communication de l'Agence consisteront essentiellement à atteindre les intermédiaires et multiplicateurs appropriés susceptibles de véhiculer nos informations et nos messages auprès des professionnels, responsables politiques et communautés de chercheurs concernés et, à terme, dans plus de 25 millions d'entreprises en Europe.

Ces intermédiaires sont nombreux et divers et les publics ciblés pour une activité ou un projet donné dépendront des objectifs fixés. Notre offre d'informations doit être conçue de sorte à avoir un impact optimal sur les niveaux de sécurité et de santé au travail et cibler les domaines dans lesquels nos

efforts peuvent apporter une valeur ajoutée européenne allant bien au-delà des activités de nos partenaires au niveau national.

Les informations de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail sont communiquées aux principaux publics visés au travers de ses propres activités au niveau européen, de son réseau d'information et de communication dans lequel les points focaux nationaux jouent un rôle bien défini et via ses partenaires. Cette démarche s'appuie sur tout un ensemble de moyens et de supports d'information et de communication.

L'un des objectifs majeurs du nouveau Programme stratégique pluriannuel de l'Agence est d'agir moins pour agir mieux et la stratégie de communication doit refléter cet objectif. Une fonction importante du PSP sera de présenter clairement les activités menées par l'Agence (à savoir les activités articulées autour des thèmes décrits ci-dessus) et celles qui relèvent de la compétence des États membres et autres organisations.

L'Agence s'est engagée à soutenir le multilinguisme et continuera d'envisager et de développer des approches novatrices pour relever le défi de la communication dans une Europe multilingue. On peut citer comme exemple la stratégie de diffusion relative à l'outil OiRA par le biais duquel l'Agence fournit une assistance et des traductions de base pour permettre aux partenaires nationaux de développer des outils dans leur propre langue, adaptés à leur propre contexte national. La plate-forme OSHwiki est un autre exemple de la façon dont l'Agence peut mettre en œuvre ses ressources pour soutenir le multilinguisme de manière économique et durable.

En outre, pendant toute la période couverte par le PSP, l'Agence maintiendra et continuera de développer ses autres moyens et supports de communication, parmi lesquels figurent le service de presse et la veille médiatique, la gestion des relations clients et la distribution, la documentation de l'Agence et la promotion. Le rapport annuel restera le principal support utilisé pour la présentation des informations relatives à l'Agence.

L'efficacité de cette approche de la communication sera évaluée à la fois ex ante et ex post. Les évaluations ex ante seront réalisées avant la mise en œuvre de grands développements planifiés. La stratégie en ligne de l'Agence garantira que les aspects liés à la convivialité et les tests utilisateurs sont intégrés au processus de développement. Des outils de mesure d'audience, tels que Google Analytics, seront utilisés pour surveiller l'utilisation du site web et renseigner les développements futurs. Des enquêtes sur la satisfaction des utilisateurs seront également réalisées périodiquement. Celles-ci pourront prendre la forme d'enquêtes auprès du site web ou des utilisateurs d'OSHmail ou de panels d'utilisateurs recrutés à cet effet.

L'objectif spécifique de cette activité est de s'assurer que les intermédiaires de l'Agence et – dans certains cas – les bénéficiaires connaissent l'Agence, ainsi que ses activités et ses produits.

4.6.4 Programmes spécifiques pour les pays ne faisant pas partie de l'UE

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail a mis en œuvre plusieurs programmes pour les pays candidats et les pays candidats potentiels avant les élargissements ayant eu lieu à partir de 2004 permettant aux nouveaux États membres de participer activement dès leur adhésion, voire même avant. Ces programmes sont financés via des fonds réservés à cet effet. L'Agence met actuellement en œuvre le programme IAP (instrument d'aide de préadhésion) pour les Balkans occidentaux et la Turquie. Ce programme prendra fin en 2014. L'Agence peut initier d'autres programmes similaires pendant la période couverte par le PSP.

5. Gouvernance et gestion

Dans ce programme, il s'agit essentiellement d'aboutir à des résultats concrets et d'améliorer les conditions de sécurité et de santé au travail au sein de l'Union européenne. L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail faisant partie du paysage institutionnel de l'Union européenne et étant un organisme public, elle doit répondre à des exigences et des attentes concernant non seulement les activités qu'elle exerce, mais également la manière dont elle les exerce.

Le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne ont défini un ensemble de principes communs pour les administrations publiques européennes, ainsi qu'un certain nombre d'attentes plus spécifiques aux agences de l'UE. Ils ont été regroupés dans les thèmes présentés ci-dessous, thèmes qui participent à la bonne gouvernance dans le cas de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Certaines des actions spécifiques que l'Agence devra entreprendre sont décrites ensuite.

Le groupe de travail interinstitutionnel sur les agences décentralisées¹⁶ a souligné à quel point il est important de garantir l'**efficacité** et l'**efficience** du travail des agences. L'Agence doit s'assurer qu'elle atteint ses objectifs tout en produisant des résultats et des impacts (efficacité), et elle doit le faire sans utiliser plus de ressources que nécessaire (efficience). Conscient de l'importance de l'efficience dans la situation actuelle, ce programme reconnaît que l'efficience constitue l'une des valeurs fondamentales de l'Agence.

La **transparence** est l'un des éléments clés de la bonne gouvernance, comme le reconnaissent à la fois l'Agence, au travers de ses valeurs, et l'OCDE.¹⁷ Concrètement, cela signifie que les décisions, processus et actions de l'Agence peuvent être examinés par les autres acteurs impliqués. La transparence s'avère essentielle pour créer un climat de confiance dans l'Agence.

Étroitement liée à la transparence, la **responsabilité** est un autre aspect très important également exprimé dans les valeurs de l'Agence et reconnu par l'OCDE. Pour l'Agence, la responsabilité implique une volonté de montrer la mesure dans laquelle ses activités et résultats correspondent à des objectifs clairement définis et convenus.

La **prise en compte des besoins des utilisateurs** est un autre thème. Cela signifie que les points de départ et d'aboutissement des activités de l'Agence sont les besoins de ses utilisateurs. Cela signifie également que l'Agence est prête à changer de direction si les besoins évoluent et à réexaminer son propre rôle dans la satisfaction des besoins des utilisateurs.

La **conformité** est une priorité pour l'Agence. Cela signifie que l'Agence mène ses activités de manière légale et régulière.

Dernier thème: la **responsabilité sociale et environnementale**. L'Agence s'efforcera de mener ses activités de manière responsable sur le plan social et écologique, c'est-à-dire en ayant le moins d'impact possible sur l'environnement et en promouvant des objectifs sociaux officiellement reconnus.

Pour intégrer les thèmes présentés ci-dessus au travail de l'Agence, un certain nombre d'actions spécifiques seront entreprises. Ces actions seront décrites en détail dans les plans de gestion annuels de l'Agence. Voici les principales:

Actions de programmation, de suivi et d'évaluation: l'Agence poursuivra ses actions de programmation, de suivi et d'évaluation pour fournir les éléments nécessaires à l'apprentissage, la gestion et la responsabilité. Elles iront de la fourniture d'éléments de base nécessaires à la formulation d'objectifs clairs à l'évaluation concernant la réalisation des objectifs.

Gestion de la qualité: un système de gestion de la qualité sera développé au cours de la période couverte par le PSP afin de garantir la transparence et la prise en compte des besoins des utilisateurs. Il comprendra l'élaboration d'une documentation et l'analyse des processus clés pour garantir que l'accent est mis sur les utilisateurs, ainsi que sur l'efficience et l'efficacité.

¹⁶ Les déclaration et approche communes du groupe de travail interinstitutionnel sont disponibles à l'adresse: http://europa.eu/agencies/documents/joint_statement_and_common_approach_2012_fr.pdf

¹⁷ OCDE, Principaux éléments de bonne gouvernance. <http://www.oecd.org/fr/gov/principalelementsogoodgovernance.htm>

Contrôle interne: l'Agence est dotée d'un système de contrôle interne bien établi. Celui-ci continuera de figurer parmi les priorités afin d'assurer que les normes de contrôle interne sont appliquées de manière à garantir la conformité et l'efficacité.

Gestion des ressources: la bonne gestion des ressources financières et humaines de l'Agence devient de plus en plus importante pour améliorer l'efficacité. Le principal objectif est de garantir que les ressources sont disponibles pour la réalisation des objectifs définis dans le PSP et les plans de gestion de l'Agence.

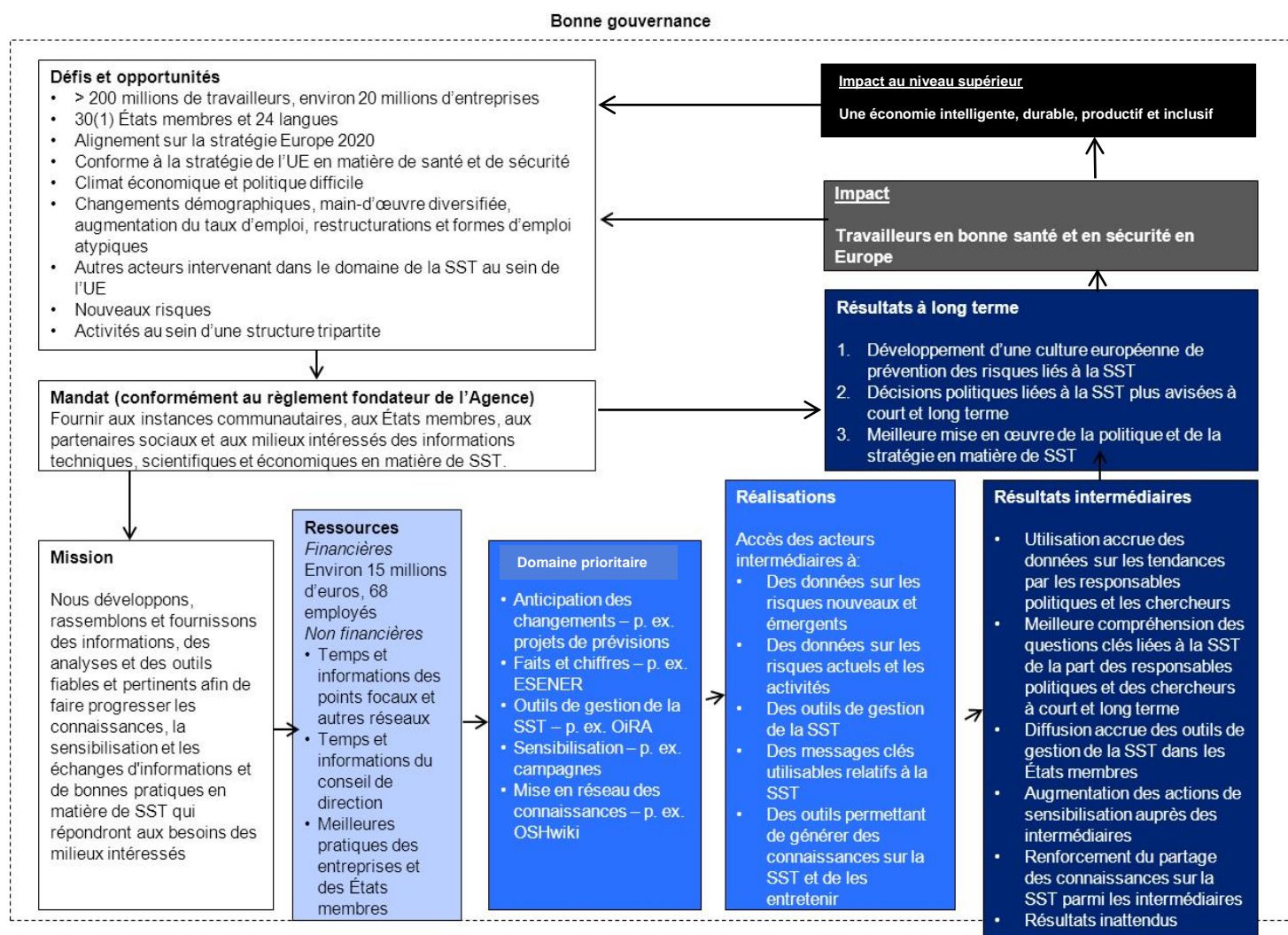
L'Agence reste attachée au dialogue social et accordera une grande priorité à la participation active de ses collaborateurs.

6. Suivi et évaluation du Programme stratégique pluriannuel (PSP)

Un système de suivi et d'évaluation sera mis en place pour mesurer les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du PSP. Il fournira les informations nécessaires pour tirer des enseignements des activités en cours ou finalisées, pour gérer la mise en œuvre du PSP et pour rendre compte des activités de l'Agence. Ce système, qui reposera sur les obligations juridiques de l'Agence, sur ses normes de contrôle interne et sur les conclusions du groupe de travail interinstitutionnel sur les agences décentralisées, mesurera l'efficacité, l'efficacités et la pertinence du travail de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Les outils utilisés pour fournir les informations nécessaires combineront des indicateurs, des évaluations et des rapports détaillés.

Le cadre de suivi et d'évaluation suit le modèle logique sur lequel repose le programme, qui décrit la manière dont les ressources sont converties en réalisations via des activités dans les différents domaines prioritaires. Cette partie du processus est sous le contrôle direct de l'Agence. L'Agence maîtrise nettement moins les résultats intermédiaires et à long terme, mais ces derniers s'avèrent nécessaires si l'Agence désire avoir l'impact souhaité. Le modèle logique sur lequel repose le PSP est présenté ci-dessous.

Figure: modèle logique à la base du PSP



Le cadre de suivi et d'évaluation suit ce modèle logique et décrit les éléments mesurés (critères de réussite) à chaque étape (voir figure ci-dessous). Si les indicateurs constituent un instrument approprié pour les catégories «ressources», «produits et actions», «réalisations» et «résultats

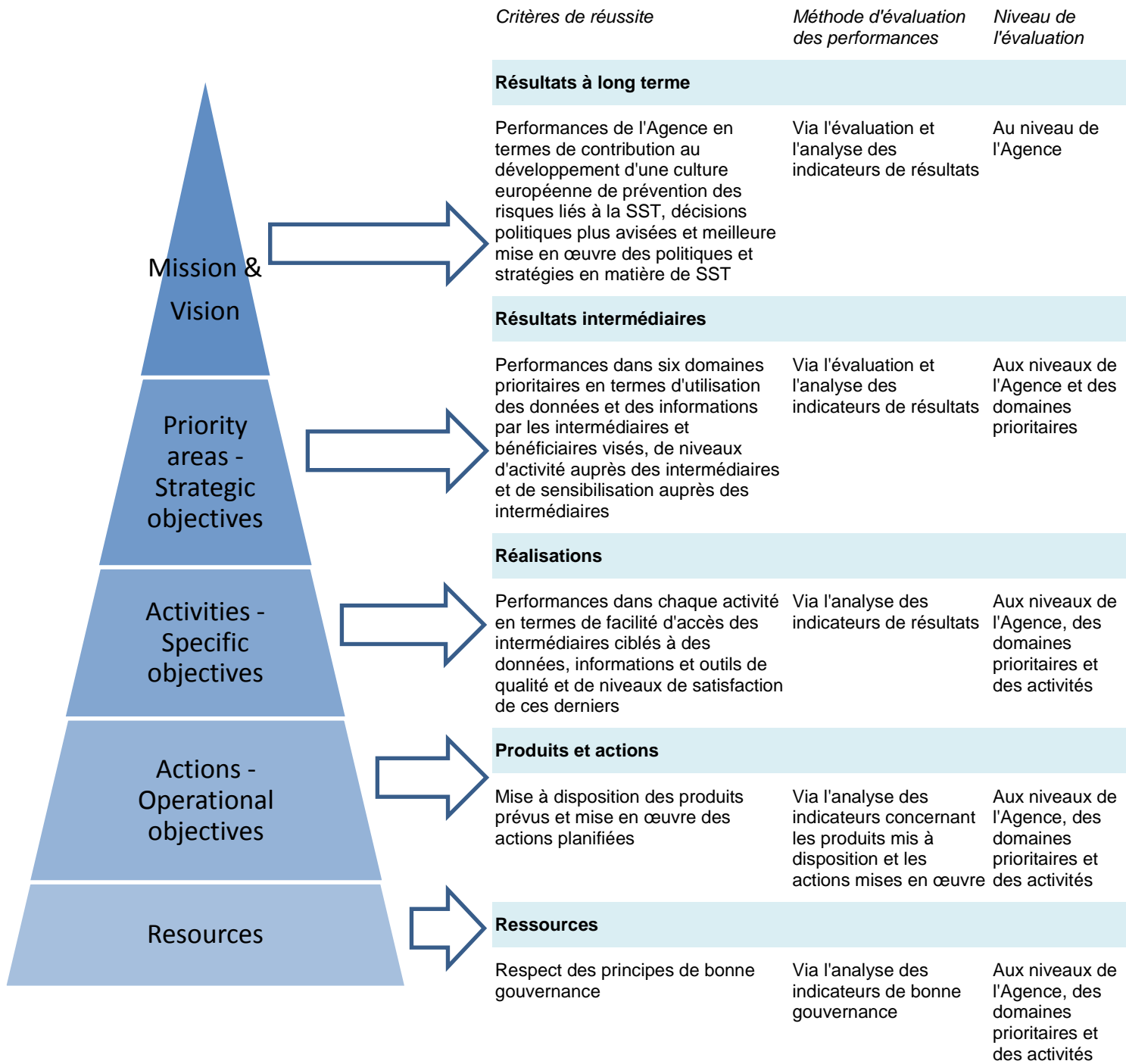
intermédiaires», cela est moins vrai au niveau des «résultats à long terme». Pour ces résultats, une approche évaluative sera adoptée. Il est important, cependant, de ne pas voir les indicateurs et les évaluations comme des méthodes incompatibles.

Les indicateurs et objectifs relatifs aux activités individuelles sont définis dans les plans de gestion. Les indicateurs et objectifs relatifs au PSP et aux domaines prioritaires sont annexés au présent document.

Concernant les évaluations, une évaluation globale sera réalisée en 2016/2017 et servira à la mise à jour du PSP actuel. Cette évaluation globale cherchera à identifier si les objectifs fixés par l'Agence sont réalisés, si l'Agence atteint ses objectifs de manière efficace et si les besoins des utilisateurs sont satisfaits. Elle pourra également vérifier des hypothèses spécifiques formulées dans le modèle logique. L'évaluation globale sera pilotée par le bureau.

Outre l'évaluation globale, des évaluations ciblées visant des domaines ou des activités prioritaires seront effectuées. Elles seront programmées dans le cadre de plans d'évaluation. Les évaluations ciblées relèvent de la responsabilité du directeur de l'Agence.

Figure: cadre de suivi et d'évaluation



	<i>traduction</i>
Mission & Vision	Mission et vision
Priority areas – Strategic objectives	Domaines prioritaires – Objectifs stratégiques
Activities Specific objectives	Activités – Objectifs spécifiques
Actions Operational objectives	Actions – Objectifs opérationnels
Resources	Ressources

Annexe: la préparation du PSP

L'implication des parties prenantes et la prise de décision fondée sur des éléments concrets ont été des principes directeurs dans la préparation de ce Programme stratégique pluriannuel. L'Agence est convaincue que cette approche a permis d'élaborer un programme tenant compte, dès le départ, des besoins de ses intermédiaires et bénéficiaires et que les activités prévues apporteront une valeur ajoutée optimale. Le tableau ci-dessous présente de façon succincte les principales étapes de l'élaboration du programme.

Quand	Qui	Quoi
Novembre 2011	Conseil de direction	Conclusions et recommandations de l'évaluation de la stratégie 2009-2013 de l'EU-OSHA
Février 2012	Collaborateurs de l'Agence	Activités prévues dans le cadre du nouveau PSP
Mars 2012	Conseil de direction	Séminaire articulé autour de la mission, de la vision, des valeurs et du modèle d'intervention de l'Agence
Juillet 2012	Bureau	Accord sur la liste des activités pour entreprendre l'évaluation ex ante
Octobre 2012	Bureau	Évaluations ex ante des activités, du cadre de suivi et d'évaluation, et des risques
Décembre 2012	Conseil de direction	Premier projet de PSP. Accès aux évaluations ex ante des activités menées
Mars 2013	Conseil de direction	Deuxième projet de PSP. Accès aux évaluations ex ante des activités menées. Approbation du projet PGA 2014
Avril – octobre 2013	Commission européenne Comité consultatif Autres agences	Consultation sur le projet de PSP convenu par le conseil en mars.
Septembre 2013	Bureau	Discussions sur le cadre de reporting
Novembre 2013	Conseil de direction	Discussion et adoption du projet final de PSP